



Arret maladie et reprise

Par **Lune09**, le **01/05/2024** à **08:11**

Bonjour,

Actuellement infirmière j'ai subi une intervention chirurgicale programmé le 25 avril. Bien évidemment j'ai prévenu l'infirmière coordinatrice par oral et par mail suffisamment à l'avance pour qu'elle puisse me remplacer. Le chirurgien m'avait prévue un arrêt de 3 semaines avec une sortie estimée au 27 avril. Je suis bien sorti le 27 avril mais j'avais compté les 3 semaines d'arrêt à partir de ma sortie estimée alors que le chirurgien a inclus dans le comptage mes 2 journées d'hospitalisation. Donc j'avais dit avant l'opération à l'infirmière coordinatrice par mail que j'estimais la fin de mon arrêt pour le 17 mai sans pouvoir garantir la fin de mon arrêt. Mon arrêt s'arrête donc finalement le 15 mai au lieu du 17. L'infirmière m'appelle donc hier pour me demander si il y a eu un changement au niveau de l'arrêt. Je lui informe que finalement mon arrêt se termine le 15 et que je suis normalement en poste le 16 et le 17 mai et que donc je dois revenir le 16. Elle dit que ce n'est pas possible car elle m'a remplacée jusqu'au 17 et que la vacataire aurait soit disant déjà signé un contrat. Pourtant je n'ai donné qu'une estimation et tant qu'ils n'ont pas reçu mon arrêt rien n'est définitif. C'est les RH qui gère les contrats donc je doute fort qu'elle sache exactement qu'elle sont les termes du contrat donnés à la vacataire. Apparemment elle n'as pas envie d'enlever ces 2 jours à la vacataire donc elle me dit que c'est à moi de trouver une solution qui serait donc de demander au chirurgien une prolongation jusqu'au 17 mai. Je le revoit en consultation le 15 mai donc la veille de la reprise et je n'ai pas envie de devoir en arriver à là. Peut on me refuser le droit de revenir à mon poste si j'ai été remplacée ? Si je ne me présente pas le 16 et le 17 mai, ne serait il pas considéré par l'employeur comme une absence injustifiée ou abandon de poste ?

Merci de votre compréhension.

Par **janus2fr**, le **01/05/2024** à **09:33**

Bonjour,

Etes-vous sous contrat de droit public ou privé ?

Par **Lune09**, le **01/05/2024** à **09:57**

Bonjour, je suis en contrat dans le privé